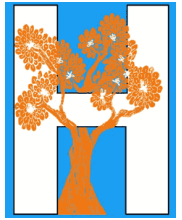




# Les usagers de l'hôpital d'Aubenas

Information novembre décembre 2013



## HÔPITAL PUBLIC : Urgence aux urgences

A Aubenas, comme dans tous les hôpitaux en France, ce sont les mêmes constats, les mêmes colères, voire les mêmes drames, manque de places donc des transferts multiples de plus en plus éloignés, des attentes de plusieurs heures dans les salles d'attente ou dans les couloirs sur des brancards.

Cette situation inacceptable n'est pas surprenante, elle n'est que la partie visible de la situation de l'ensemble des hôpitaux publics, conséquence prévisible de la politique de santé poursuivie depuis des décennies.

Les chiffres sont éloquentes:

*3 000 services d'urgence en 88, pour 9 millions de passages par an,*

*à 690 services pour 18 millions de passages en 2010*

*57 693, c'est le nombre de lits d'hospitalisation supprimés entre 2002 et 2011,  
83000 lits entre 1992 et 2003,*

*510 maternités soit presque la moitié entre 1981 et 2003*

La loi qui s'applique aujourd'hui HPST dite Loi Bachelot, a été élaborée après de multiples rapports (Ritter, Mattei, Vallancien, Larcher ...) et de nombreuses réformes successives quels que soient les gouvernements en place avec la même logique. Nous avons eu **la loi hospitalière de Claude Evin en 1991** (ancien Ministre socialiste de la santé, aujourd'hui directeur de l'ARS en Ile de France) **avec la création des SROS** (Schéma Régional d'Organisation Sanitaire, **suivi en 1996 des Ordonnances Juppé créant les ARH** (Agences Régionales d'Hospitalisation), **devenues ARS** (Agences Régionales de Santé), **de Plan Hôpital 2007, suivi de Plan Hôpital 2012**

**A la logique de « réponse aux besoins de santé », s'est opéré un glissement vers une politique de l'offre de soins induite par les exigences du patronat, des milieux financiers et des institutions européennes.**

**La santé est devenue une marchandise, l'hôpital une entreprise et les patients des clients.**

La permanence des soins était à l'origine une obligation des médecins libéraux. Elle fonctionne depuis 2003 par secteur sur la base du volontariat ce qui fait que pour 65 % du temps (y compris nuits, week-end, jours fériés) les services d'urgence sont la seule réponse à la demande de soins.

Les effets néfastes de l'engorgement des urgences sont aujourd'hui prouvés scientifiquement. Plus les patients restent en attente, plus le taux de réhospitalisation augmente de même que la mortalité des malades, indépendamment de l'âge et du motif de l'hospitalisation.

Contrairement à ce qu'affirment parfois les Agences Régionales de Santé (ARS), les SMUR, les consultations de médecine générale, les maisons médicales ne peuvent pas se substituer aux services d'urgence.

La terminologie de « bobologie » outre qu'elle est médicalement fautive, est méprisante et pour les patients et pour le personnel soignant.

Une partie de plus en plus large de la population est actuellement exclue des prises en charge pour des raisons de coût financier, d'éloignement de l'offre de soins, de désertification médicale et hospitalière. L'aggravation des conditions de vie de la population rend de plus en plus nécessaire la prise en charge sociale des urgences.

**Cet engorgement a été utilisé comme motif de culpabilisation des usagers et des personnels des urgences et prétexte ensuite à des fermetures en invoquant la sécurité des patients.**

## PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (PLFSS )

Adopté à l'Assemblée Nationale le mardi 29 octobre par 320 voix contre 243

Rien n'est prévu concernant les **dépassements d'honoraires**

Aucune remise en cause des mesures de « *responsabilisation des patients* » selon l'ARS votées lors de la précédente législature : **franchise, forfait, hausse de la taxe sur les mutuelles, déremboursements...**

Quant au financement de l'hôpital, alors que la FHF (Fédération Hospitalière de France) estimait en 2012 que le taux de l'ONDAM ( *Objectif National des Dépenses d'Assurances Maladie* ) à 3,8% suffirait à peine à maintenir l'existant. **Le taux de 2,3%** (2,4 pour la médecine de ville) « historiquement bas » laisse prévoir de graves difficultés pour les hôpitaux déjà en grande fragilité.

(3,3% en 2009 - 3,0% en 2010 – 2,9% en 2011 - 2,4% en 2014)

**Au bout du compte, ce PLFSS ne remet pas en cause la logique de l'hôpital-entreprise, on reste dans le cadre d'une gestion à la fois bureaucratique et arbitraire mis en place par la loi HPST, et par le marché, avec un stress budgétaire constant imposé par la T2A et la baisse continue des moyens.**

**C'est un budget d'austérité qui ne permet pas de répondre aux besoins de santé de la population.**

**4 milliards d'euros d'économies sur les 4 branches de la protection sociale**

2,9 milliards d'euros sur les dépenses d'Assurance-Maladie

800 millions sur les **prestations retraites**

200 millions sur les **prestations familiales**

500 millions d'économies sur la **gestion des caisses de sécurité sociale**

Ces « économies », en réalité ce sont de nouvelles restrictions concernant les remboursements et les « restes à charge ».

Ce sont de nouvelles restructurations qui éloignent les usagers,

Ce sont aussi les conditions de travail des personnels qui se répercutent inévitablement sur l'accueil et les soins.

C'est globalement de plus en plus d'exclus du système de soins.

### Le tour de France

de La Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité

#### POUR L'ACCÈS AUX SOINS ET LE DROIT À LA SANTÉ

partira de Briançon le 14 décembre 2013

Les comités de défense de l'hôpital d'Aubenas et de Privas organisent

#### une étape à Aubenas le vendredi 24 janvier 2013

Une information donnant les modalités pratiques et le programme sera donnée ultérieurement

D'ores et déjà réservez la date du 24 janvier à partir de 14h

Bulletin d'adhésion

Nom / Prénom Adresse (e.mail éventuellement)

Adhésion 2012 (minimum 5 euros) à adresser à:

Lucienne Haizé 127, chemin de la Castellanne Vallon Pont d'Arc 07 150 Chèque libellé: « Les usagers de l'hôpital d'Aubenas »

Contacts: Mireille Ponton Le Sartre 07 200 Ucel 04 75 35 03 51 e.mail [mireille.ponton@wanadoo.fr](mailto:mireille.ponton@wanadoo.fr)

Si vous souhaitez plus d'informations sur l'actualité dans le domaine de la santé sur le plan local ou national, si vous souhaitez consulter les textes officiels ou accéder à des documents divers, le site de la Coordination est d'une grande richesse. **COORDINATION NATIONALE** des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

Siège social : 1, rue Jean Moulin 70200 Lure SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00017

Association agréée N2008AG0003 - Arrêté du 14/08/2008

Contact : [postmaster@coordination-nationale.org](mailto:postmaster@coordination-nationale.org) Site : <http://www.coordination-nationale.org>